

# LE

# REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

## VENTES DE GARAGE 20, 21 et 22 mai 2023



La Municipalité de Saint-Liboire  
autorise la tenue de ventes de garage sur son territoire  
sans **obtenir de permis\*** et **gratuitement**  
les **20, 21 et 22 mai 2023.**

\* En d'autres temps un permis sera requis.

Vous désirez annoncer votre vente de garage, il vous suffit de communiquer votre adresse par courriel à [reception@st-liboire.ca](mailto:reception@st-liboire.ca) ou par téléphone au 450 793-2811 poste 2121, avant le 17 mai 2023.

Une liste des propriétés où se tiendront les ventes de garage sera disponible au bureau municipal, sur notre site web <https://www.st-liboire.ca/> ainsi que sur notre page Facebook.

22 mai - Journée nationale des Patriotes  
Bureau municipal fermé - Bon congé !





Saint-Liboire

[www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

MAIRE



Yves **WINTER**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



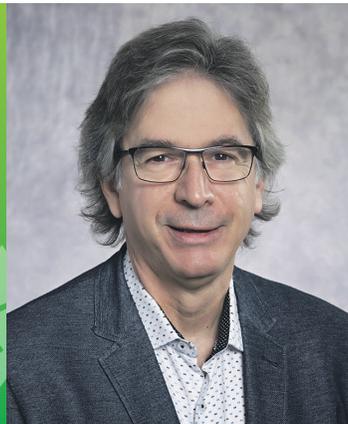
Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Claude **VADNAIS**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**

À la  
mairie

CONSEIL  
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.



SÉANCE DU CONSEIL  
Premier mardi  
de chaque mois,  
19 h, sauf exception

# Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

## Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0  
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : [reception@st-liboire.ca](mailto:reception@st-liboire.ca)  
Site internet : [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

## HEURES D'OUVERTURE :

### Hôtel de ville

Lundi au jeudi : ..... 8 h à 12h et 13h à 16 h  
Vendredi : ..... Fermé  
Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

# Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

## Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30  
Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30  
Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30  
Samedi (2e et 4e de ch. mois) : 9 h 30 à 11 h 30 (septembre à juin)  
<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



# Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

Téléphone : 450 793-4825

Site internet : [www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

## Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



## SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securitepublique/securite-civile/>

**VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ**



Saint-Liboire

[www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

# Services MUNICIPAUX

## France Desjardins, GMA

Directrice générale  
& greffière-trésorière

## Nadine Lavallée

Greffière-trésorière adjointe

## Nancy Heins-Vallée

Agente à la comptabilité

## Sébastien Marchand

Inspecteur en bâtiment  
et environnement

## Monic Guérin

Agente administrative

## Annick Leblanc

Adjointe administrative

## Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

## Éric Bessette

Employé de voirie  
& Traitement des eaux

## Karl Pelchat

Employé de voirie  
& Traitement des eaux

## Jonathan Avard

Employé de voirie

## Martin Bougie

Directeur incendie

## Serge Desjardins

Service de premiers répondants

# LA VIE À SAINT-LIBOIRE

## Avril 2023

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Vendredi	14		<b>Ouverture Écocentre - 1880, rue Brouillette Saint-Hyacinthe</b>	
Vendredi	21	19 h	Comité des aînés – Pétanque atout et les imposteurs	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Lundi	24	19 h 15	Conférence horticole « Le potager »	Salle municipale de Saint-Valérien 1384, rue Principale
Mardi	25	13 h 30	Fadoq - BINGO	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII

## Mai 2023

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	2	19 h	<b>SÉANCE DE CONSEIL</b>	151, rue Gabriel, suite 102
Mardi	9	9 h 30	Assemblée générale annuelle des membres de la Fadoq	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Mardi	9	13 h 30	Fadoq - Bingo	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Dimanche	14		Fête des Mères	
Vendredi	19	19 h	Course de chevaux et surprise pour les mamans	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Jeudi	19		<b>COLLECTE DE GROS REBUTS</b>	

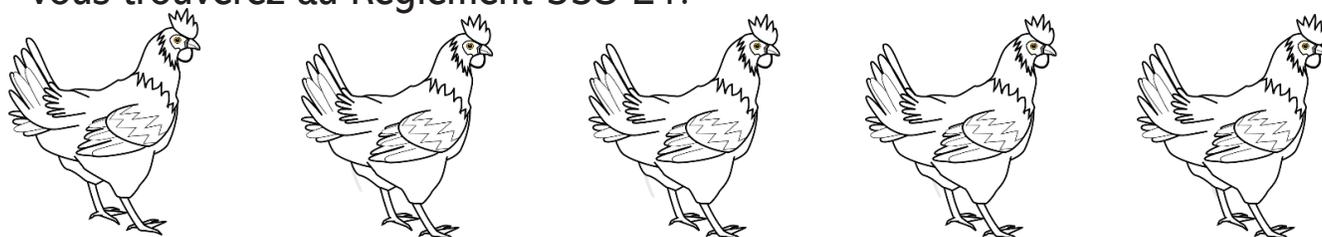
## Citoyennes et citoyens,

### Voici quelques informations concernant la garde de poules dans notre municipalité.

Il est important de faire une demande de certificat afin de respecter la réglementation 337-21.

- Le coût du certificat est fixé à 25 \$;
- Le coût du renouvellement d'engagement annuel est fixé à 15 \$.

Tout projet concernant la garde de poules à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et dans la zone d'interdiction est sujette aux dispositions que vous trouverez au Règlement 338-21.





LE SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLIC  
VOUS INFORME



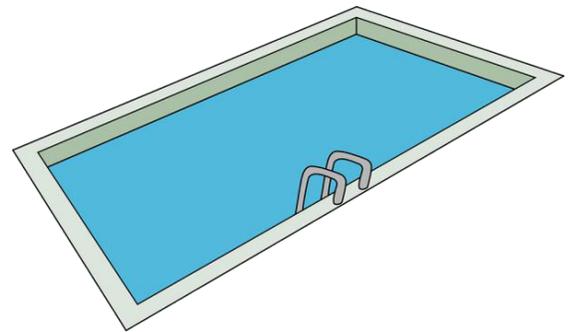
## REEMPLISSAGE DES PISCINES

Quel est le meilleur moment pour ouvrir la piscine? Le plus tôt possible au printemps (et la fermeture de votre piscine le plus tard possible à l'automne). L'idéal est de partir votre piscine avant que la température de l'eau n'atteigne les 21°C (70°F).

**Nous tenons à vous rappeler que selon les règlements # 350-22 et # 356-23**

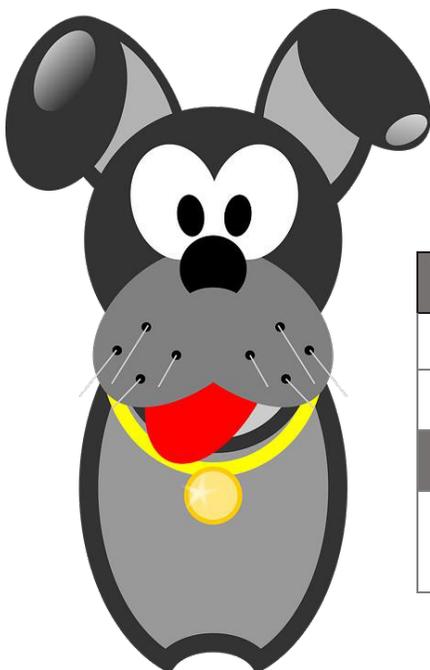
**Le remplissage des piscines et des spas de plus de 800 litres est interdit. Seule la mise à niveau des piscines existantes est autorisée.**

La mise à niveau des piscines est permise le soir entre 22 h et 5 h. Elle doit se faire de la méthode suivante :



- Les jours de calendrier pairs pour les immeubles portant un numéro civique pair;
- Les jours de calendrier impairs pour les immeubles portant un numéro civique impair.

## NOUVEAUTÉ !!! MÉDAILLE POUR CHIEN



Notez à votre calendrier que dorénavant vous devez vous présenter à la Municipalité pour médailler votre chien avant **le 31 mai pour l'année 2023.**

Tarification	
Chien stérilisé	20,00 \$
Chien non stérilisé	25,00 \$
Mode de paiement	
Bureau municipal	Par chèque, en argent ou par carte de débit

**Prévoyez quelques minutes afin de mettre le dossier de votre chien à jour !**

# *Nouvelles acquisitions*

## Romans adulte

- Frédérique s'autoconstruit / Labonté-Chartrand, Martine
- C'est le bout de la / Bourgault, Catherine
- Julien, Juliette et une petite robe noire / Pratte, Martine
- La femme de l'éclusier. 2 / Dutremble, Lucy-France
- Passe temps. Tome 1, 2 / Charland, Jean-Pierre
- Au premier regard / Gardner, Lisa
- Place des Érables. 6 / Tremblay-D'Essiambre, Louise
- Les ténèbres et la nuit / Connelly, Michael
- Là où chantent les écrevisses / Owens, Delia
- La chance d'une vie / Grisham, John



## Documentaires adulte

- Planification parfaite pour familles imparfaites / Monette-Millette, Marja
- Chez Lesley : mes secrets pour tout réussir en cuisine / Chesterman, Lesley
- Le caméléon : mémoires d'un agent du FBI infiltré / Ruskin, Marc

## Bande dessinée

- Kid Paddle. 18, Silence of the lamps / Midam
- Arlo et Pips. 3/ Gravel, Elise
- Dad. 8 et 9 / Nob
- Journal d'un guerrier. 1,2,3 et 4 / Piratesourcil

## Albums

- Au dodo, Marsou ! / Labbe, Stéphane
- Bébé Loup et les bébés animaux
- Denise et moi : [un livre animé] / Barroux
- Promenade dans les prés / Hayashi, Emir
- Mais qui fait tout ce bruit? / Claire, Céline
- Aaah! bécédaire / Turgeon, Élane
- Un monde nommé pluriel / Garant-Rousseau, Marie-Claude



**Bénévoles on a besoin de vous !**

## Spectacle **Concierge de bibliothèque**

27 mai à 13 h 30

Au parc des bénévoles  
ou  
à l'aréna Martin Brodeur, si pluie



Venez découvrir un univers fantastique !

Isaïe Tremblay est concierge dans une petite bibliothèque. Il époussette, balaie, lave avec un arsenal de chiffons, vadrouilles, savons. Cependant, Isaïe a une passion : les livres et, dès que son ménage est terminé, il plonge dans la lecture des volumes de la bibliothèque. Mais, tout à coup, des personnages émergent des livres pour amener notre concierge à vivre une stupéfiante aventure.

---

## Comité des aînés

**Les activités intérieures ont repris pour les 50 ans et plus à la salle Jean XXIII, à 19 h.**

**On vous attend en grand nombre.**

- Pétanque atout et les imposteurs : 21 avril
- Course de chevaux et surprise pour les mamans : 19 mai

**Les voyages de 2023 :**

- Casino de Montréal avec spectacle : 13 avril
- Séjour au Manoir du Lac William : 23-24 et 25 mai
- Croisière d'Iberville avec souper et chansonnier : 8 juillet
- La Mélodie du Bonheur à Québec : 3 septembre
- Séjour à la Montagne coupée : 11-12 et 13 octobre



**Pour informations et réservations : Denise 450-793-2396**

---

## Fadoq de Saint-Liboire

**Les activités intérieures ont repris à la salle Jean XXIII, à 13h30**

- **Les mardis Bingo** : 25 avril et 9 mai

**Les jeudis dîners-anniversaires de la Fadoq à 11 h 30**

- 20 avril : restaurant Scores
- 8 mai : restaurant Au Vieux-Duluth

Vous confirmerez votre présence à la personne qui communique avec vous.



### **Club de marche et mise en forme**

Il y a 16 personnes qui ont participé aux Ateliers de Mise en forme (programme PIED). Ce programme s'est terminé à la fin du mois de mars. Le Club de marche a débuté le mardi le 11 avril, de 9 h 30 à 10 h 30. Toutes personnes intéressées peuvent en faire partie du groupe et le départ se fait devant la bibliothèque. Nous marchons dans les divers secteurs du village pour revenir au local de la FADOQ. Un café vous est servi au retour.

**Pourquoi pas te joindre au groupe !**

**L'assemblée générale annuelle des membres se tiendra le 9 mai, à 9 h 30**

Au local de la Fadoq, 21, place Mauriac et tous les membres y sont invités.



### **La saison de pétanque**

La pétanque débutera le 15 mai et se terminera le 18 septembre par un souper-reconnaissance.

Il y a déjà 44 personnes d'inscrites au frais de 25 \$ pour la saison.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant au 450-793-2396 (Denise)

### **Formation et soutien informatique (comité des aînés et Fadoq Saint-Liboire)**

En collaboration, ces deux organismes ont élaboré un projet d'aide en informatique. L'équipement est déjà installé dans l'ancienne salle du conseil au 21, place Mauriac. Quatre personnes (des aînés) ont reçu une mise à jour à leur propre formation et sont en mesure de vous soutenir. Toutes les personnes qui le désirent peuvent s'inscrire pour recevoir de l'aide informatique. Ce service est gratuit et personnalisé.

Pour informations ou réservations :

**Denise au 450-793-2396 ou Gérald au 579-245-0079.**



# PREMIERS RÉPONDANTS DE SAINT-LIBOIRE

**Le service de premiers répondants de Saint-Liboire  
vous invite à son assemblée générale annuelle**

- **QUAND** : Le 20 avril 2023
- **OÙ** : Local des Premiers Répondants, 21, place Mauriac
- **HEURE** : 18 h 30

**Vous êtes les bienvenus !**

Soyez avisé qu'il y a des périodes où le service n'est pas couvert par manque de personnel, nous sommes 8 premiers répondants et le besoin est au moins 20, afin d'assurer un service en continu 24/7.

Pour information sur le Service de Premiers Répondants,  
contactez-nous au 450-793-4334 (boîte vocale)  
ou via notre adresse courriel : [premiersrepondantstliboire@gmail.com](mailto:premiersrepondantstliboire@gmail.com)

**Nous tenons à remercier les services  
du GARAGE LUC MEUNIER pour  
son implication à l'entretien du véhicule  
du Service de Premiers Répondants  
ainsi qu'à la municipalité de Saint-Liboire  
pour son soutien financier.**



**En cas d'urgence, COMPOSEZ LE 911**

---

**Quand chaque minute compte, les Premiers Répondants de Saint-Liboire sont là !**



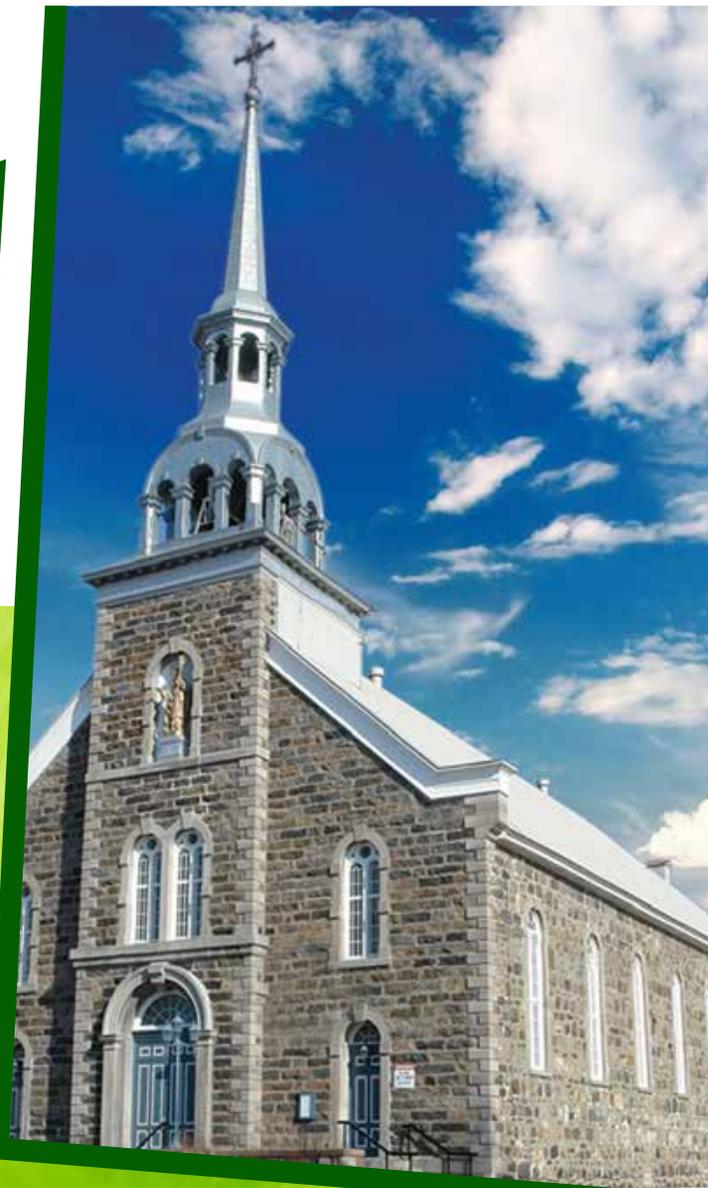
## FINANCEMENT 2023

*L'église, l'âme de  
notre patrimoine à tous!*

UN PATRIMOINE  
**À PRÉSERVER !**

UNE RESPONSABILITÉ  
**À PARTAGER !**

UN DON...  
**POUR NOTRE PATRIMOINE !**



### *Fabrique de la Paroisse de Saint-Liboire*

111, rue Saint-Patrice, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0 • Tél.: 450-793-2322 • [fabrique.st-liboire@outlook.com](mailto:fabrique.st-liboire@outlook.com)

#### **Pour ma paroisse!**

Nom: .....

Adresse: .....

.....

Tél.: .....

Courriel : .....

Au début de l'année 2024, vous recevrez un reçu, pour fins d'impôts, pour la **dîme** et autres **dons identifiés à votre nom** au cours de l'année 2023. (Montant de 25\$ et plus)

**Don** pour maintien de mon église et la préservation de notre patrimoine .....

**Dîme** (75\$ par personne majeure)  
Selon le décret du diocèse de Saint-Hyacinthe .....

**Quêtes dominicales**  
(je complète pour mes absences) .....

**Lampe du sanctuaire** (5\$) .....

**Messes** (15\$ - voir verso pour les intentions) .....

**Paiement par chèque ou par virement Interac à :**  
[fabrique.st-liboire@outlook.com](mailto:fabrique.st-liboire@outlook.com)

*Merci pour la préservation de notre patrimoine !*

# Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

## L'avenir de notre église, de notre patrimoine



Nos paroisses n'échappent pas aux grands défis qu'impose la conservation de notre patrimoine religieux et culturel, spécialement en ces temps difficiles pour tous avec la crise sanitaire mondiale que nous vivons. Toutes nos églises ont été construites à coups de sacrifices, d'engagements et de ténacité. Elles sont nées de la foi qui animait nos ancêtres qui ont, eux aussi, connu leur lot de défis.

Personne n'ignore que nos églises sont moins fréquentées qu'autrefois. Ces édifices, construits pour les besoins d'une autre époque, n'accueillent maintenant qu'une fraction de baptisés.

Ici, à Saint-Liboire, depuis plusieurs années, nous rendons nos locaux disponibles pour les spectacles de Noël et de fin d'année de l'école. D'autres projets sont envisagés. C'est une façon d'être au service de la communauté.

Il n'en demeure pas moins que cet édifice demeure un héritage important, une œuvre d'art pour les générations présentes et futures. Notre église est le témoin privilégié de notre culture, de notre vie spirituelle et communautaire. Elle fait partie de notre patrimoine au cœur de notre beau village, un symbole au service de notre communauté.

**Oui, j'y tiens!** Les citoyens de notre municipalité tiennent aux valeurs historiques, symboliques, culturelles, spirituelles et communautaires que revêt leur église.

**Oui, j'y crois!** Pour un grand nombre de citoyens, l'église demeure un lieu privilégié de rassemblements, de rencontres ponctuelles avec une communauté.

**Oui, j'y crois!** Pour un bon nombre de paroissiens, l'église est le lieu par excellence pour exprimer leur foi, pour célébrer l'Eucharistie, pour recevoir les sacrements, pour entendre la Parole de Dieu et rencontrer des gens qui partagent la même foi, la même espérance.

En raison des frais d'entretien, de chauffage et d'administration, l'avenir de notre église est devenu une préoccupation pour les membres de votre Fabrique.

**Sommes-nous prêts à protéger, à entretenir et à conserver l'église, symbole de notre paroisse?**

**Ensemble, préservons notre patrimoine!**

Gérald Miron, président

## INTENTIONS DE MESSES

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....
6. ....

# Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

## Et le comité de pastorale paroissial



Félicitations aux jeunes qui ont vécu

- Le sacrement du pardon, le jeudi 30 mars
- La première communion, le 23 avril



Vous êtes invités, le samedi 6 mai à 13 h 30, à venir célébrer avec la confirmation de nos jeunes qui s'y préparent depuis plusieurs années.

Merci à nos catéchètes : Geneviève Leblanc, Christine Tremblay, Denise Lemonde, Michelle Gaudette pour leur implication bénévole auprès des jeunes. Merci aussi à notre animatrice de communauté Lucile Morin, qui accompagne tout ce beau monde.

♥ merci ♥

*Bientôt ce sera le mois de mai, le mois de Marie et aussi celui de la fête des mères. Venez célébrer la fête des mères avec nous, à la messe dominicale du 14 mai à 9 h. C'est une invitation à toutes les mamans. Bonne fête des mères !*



*L'horaire des rencontres de prières pour le mois de Marie sont les suivantes :*

- Mardi le 2 mai à 19 h, à l'église
- Jeudi 11 et 18 mai, à 19 h à l'église
- Jeudi 25 mai au coin 7<sup>e</sup> rang et du rang St-Georges (93A, rang Saint-Georges).  
*En cas de pluie, ce sera à l'église.*

Marie, mère de la Paix

Paul Arsenault, o.m.i.

En ces temps de violence,  
devant mon avenir incertain, je suis inquiet, j'ai peur.  
Je cherche le chemin de la paix.

Au milieu de tant de prophéties de malheur  
et si peu de messages de joie,  
j'ai besoin d'entendre celui qui a dit:  
"Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix."

Apprends-moi, Marie, à cesser de me troubler;  
apprends-moi à vivre en paix.  
Mère de la paix, j'aime te regarder  
et voir que les humbles jouissent de la paix.  
J'aime te prier et t'entendre me dire:  
"Grâce et paix de la part de Dieu."  
J'aime me laisser guider par toi:  
tu me conduis à celui qui est PAIX.  
Prie pour moi, ton enfant,  
que la paix du Christ entre dans mon cœur. Amen.



# COMITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE DE SAINT-LIBOIRE



Citoyennes et Citoyens de Saint-Liboire,

Avec l'arrivée du beau temps, le comité de la circulation routière vous recommande quelques conseils que voici :

- Utiliser les pistes cyclables en tout temps avec votre vélo, poussette et la marche ou course à pied;
- Lorsqu'il n'y a pas de piste cyclable, la marche ou course à pied avec ou sans poussette doivent se faire dans le sens contraire des véhicules mais à vélo, dans le même sens que les véhicules;
- Il est strictement interdit de stationner dans les pistes cyclables, et ce, **en tout temps** ! Que ce soit pour aller chercher le courrier, débarquer quelqu'un ou même un arrêt de quelques secondes. Toutes ces actions obligeront les utilisateurs de la piste cyclable à faire le tour de votre véhicule sans protection;
- Il serait bien avec le beau temps qui arrive, d'enseigner ou de faire un rappel à vos enfants sur les bonnes pratiques à avoir afin de traverser prudemment la rue aux bonnes intersections;  
**Jouer dans la rue n'est pas une bonne idée, il serait préférable d'aller dans les lieux conçus pour les sports.**
- **ATTENTION...** comme vous le savez déjà avec le retour des mobylettes sur nos routes, ces dernières ne circulent pas à la même vitesse que les autos, il est donc doublement important de circuler sécuritairement et de partager la route avec eux !

**Afin de circuler sécuritairement, nous vous recommandons le port d'un dossard ou des vêtements visibles. C'est une question de sécurité pour vous et les autres !**

Nous vous souhaitons un bel été et soyez **PRUDENTS** !

**Votre Comité du CCR : Mélanie Brodeur, Marie-Josée Deaudelin,  
Serge Desjardins, Véronique Duguay et Lise Tremblay.**

## L'intelligence artificielle - Le fruit du hasard?

Au moment d'écrire ces lignes, il y a une réflexion qui fait la manchette de l'actualité : doit-on craindre l'intelligence artificielle (AI)? Aura-t-elle un impact sur le développement intellectuel de la prochaine génération, viendra-t-elle nous remplacer dans notre travail? Nous sommes rendus au moment où la réalité dépasse presque la fiction. Avons-nous raison d'avoir des craintes? Probablement, considérant que chaque fois que l'être humain touche qu'elle que chose qui pourrait être bon, il finit toujours par l'utiliser pour atteindre des objectifs qui ne sont pas très nobles, sa gloire personnelle.

Aujourd'hui, j'aimerais vous amener un peu plus loin dans cette réflexion ! J'écoutais une entrevue avec un homme qu'on considère comme le père de l'intelligence artificielle. J'étais étonné que l'intelligence artificielle, n'était pas apparue toute seule, qu'un mélange de données informatiques s'était combiné par le fruit du hasard pour créer cette nouvelle intelligence. Elle n'est pas apparue toute seule, elle a un père, sérieux, personne ne remet cela en question? Alors je suis encore plus étonné que l'on ose remettre en question l'existence d'un Père qui ait créé un être encore plus merveilleux que l'intelligence artificielle, c'est-à-dire l'être humain.

Lorsque l'homme a développé l'AI, ses intentions étaient les meilleures, il n'a jamais eu à la pensée qu'elle pourrait servir à des fins malheureuses. Dieu a aussi créé l'humanité belle et parfaite à son image, et l'humanité tout comme elle le fait avec l'AI, elle a décidé de sortir du cadre, elle rejette le but et celui par qui elle a été créé. Elle se dit : « Je suis maître de ma vie et je fais ce que je veux. » Le père de l'intelligence artificielle demande que l'on mette en place des lois pour encadrer son utilisation, mais personne n'y croit vraiment, parce que l'humain est humain, et que le problème n'est jamais la solution.

Dieu a créé l'homme et la femme, ils ont décidé qu'ils n'avaient pas besoin de Dieu pour diriger leur vie. Rapidement le chaos est entré dans le monde, chacun faisait ce qui lui semblait bon. Dieu a donné des lois et des règles pour mettre fin au chaos, c'est ce que l'on appelle les 10 commandements, mais encore une fois l'humanité a cru être capable de vivre sans Dieu, le chaos a continué à progresser. L'humanité était elle-même son plus grand problème et dans sa folie, elle a cru qu'elle pourrait être la solution, mais des milliers d'années d'histoire nous montrent que l'humain n'a tout au plus été qu'une solution temporaire, un bandage sur une fracture ouverte.

La solution ne peut donc pas venir de la source du problème, la solution doit venir de l'extérieur et Dieu le sait très bien. Je crois qu'être sage c'est reconnaître notre incapacité à être la solution à un problème beaucoup plus grand que nous, qui nécessite une intervention de quelqu'un qui nous dépasse en intelligence.

**Le problème**, « *Car il n'y a pas de distinction : tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ;* » Romains 3.23. Nous avons tous sans distinction rejeté Dieu, ses règles, lui disant par notre vie que nous n'avons pas besoin de Lui. La conséquence, le meilleur que tu puisses espérer c'est maintenant, la suite sera malheureusement bien pire.

**La solution**, « *Car le salaire du péché, c'est la mort ; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Christ-Jésus notre Seigneur.* » Romains 6.23. Jésus qui meurt à la croix à notre place, payant le prix de notre rébellion afin que nous puissions être réconcilié avec Dieu. Ce qui a pour conséquence que le meilleur, tu peux y goûter maintenant, mais le meilleur du meilleur est à venir.

Si l'humanité avait un Père, et qu'il était la solution, nous pourrions vivre en paix malgré le chaos qui nous entoure, le crois-tu?

**Dimanche 10 h, c'est une invitation!**

**En Présence ou en Webdiffusion sur notre page YouTube ou notre site web**

Sylvain Belval (450)230-4417  
http : //st-liboire.weebly.com  
eebstl@hotmail.com





**Conférence horticole « Le potager »,  
le 24 avril 2023 à 19 h 15,  
à la Salle municipale de Saint-Valérien (1384, rue Principale)**

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » vous invite à sa prochaine conférence, lundi le 24 avril 2023 à la Salle municipale de Saint-Valérien. Planifiez la belle saison en apprenant davantage sur le potager et sa réussite.



Notre conférencier est Normand Fleury, technicien en horticulture, paysagisme, arboriculture et ornithologue... Il est né à Granby en Estrie. Après ses études en horticulture et en paysagisme à Ottawa, il a séjourné plus de 2 ans en Europe pour des stages de perfectionnement. Il a travaillé 25 ans au Jardin botanique de Montréal comme agent technique en horticulture et arboriculture. En plus des plantes ornementales, il s'intéresse vivement aux plantes alimentaires, à la flore du Québec et à l'histoire des jardins.

Notre conférencier est la personne tout indiqué pour nous entretenir sur le potager, de sa planification jusqu'aux récoltes ! Son expérience diversifiée nous permettra d'en apprendre davantage sur le potager, en ayant une vision globale.

*Au plaisir de se rencontrer le 24 avril prochain, à Saint-Valérien !*

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers  
Yves Winter, président  
[3.clochers.com@gmail.com](mailto:3.clochers.com@gmail.com)  
[www.sheltc.fsheq.org](http://www.sheltc.fsheq.org)



*L'environnement  
notre passion!*

Vous connaissez un(e) bénévole qui s'est exceptionnellement impliqué(e) pour la communauté de Saint-Liboire ?

Il est temps de l'honorer en l'inscrivant au :

## **PRIX GERMAIN-DESLAURIERS**

Ce prix, visant à souligner l'implication bénévole exceptionnelle, la contribution à l'histoire et au développement social de la Municipalité, sera remis lors du brunch des Bénévoles, dimanche le **11 juin 2023**, durant lequel les nominé(e)s et le/la récipiendaire seront soulignés.

Pour poser une nomination, vous devez remplir le formulaire apparaissant sur la page suivante et le déposer à la Municipalité le ou avant le **28 avril 2023**. Un comité de sélection évaluera les candidatures reçues et recommandera le (la) récipiendaire.

Les principes pour les mises en candidature :

- *La candidate ou le candidat devra être résidant ou avoir résidé à Saint-Liboire.*
- *La candidate ou le candidat devra avoir fait du bénévolat de façon soutenue et continue.*
- *La candidate ou le candidat devra avoir contribué de façons significatives à l'ensemble de la communauté.*
- *La candidate ou le candidat devra être averti de sa mise en candidature par la personne qui soumet son nom et avoir donné, par écrit, son consentement au dépôt de celle-ci.*

Ce prix est remis à une personne ayant marqué la collectivité. Il n'est pas nécessaire que cette personne soit encore active comme bénévole. Nous sommes heureux de vous présenter les gagnants des dernières éditions : 1<sup>ère</sup> édition - Constance Girard et Serge Fournier, 2<sup>e</sup> édition - Éric Fontaine, 3<sup>e</sup> édition - Denise Heine, 4<sup>e</sup> édition - Denis Chabot, 5<sup>e</sup> édition Pierre Heine et Luc Caouette.

Il revient aux personnes ou aux groupes qui soumettent une candidature de remplir le formulaire et ils leur incombent de fournir toutes les informations nécessaires à la mise en candidature et de la déposer dans les délais requis.

Au plaisir de vous lire.

Le comité de sélection  
Prix Germain-Deslauriers

**FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE**

**PRIX GERMAIN-DESLAURIERS**

**NOM DE LA CANDIDATURE :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

**DESCRIPTIF DES ACTIONS ET RÉALISATIONS DE LA PERSONNE :**  
(VOUS POUVEZ JOINDRE UNE ANNEXE)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Nombre d'années de bénévolat :** \_\_\_\_\_

**Selon vous, pourquoi le comité devrait-il décerné le prix Germain Deslauriers à la personne que vous proposez :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Nom et coordonnées de la personne ou du groupe qui suggère la candidature :**

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Numéro de téléphone :** \_\_\_\_\_

**Signature de la personne qui recommande :**

Je, à titre de candidate ou candidat, accepte, par ma signature aux présentes, que ma candidature soit soumise au prix Germain–Deslauriers

\_\_\_\_\_  
**Signature de la personne mise en candidature**

## CONSEILS DE PRÉVENTION

### SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Avril 2021

#### Le nettoyage des terrains va bientôt débuter



Avant d'allumer, pensez-y deux fois plutôt qu'une!

Chaque printemps, à l'arrivée du beau temps, plusieurs d'entre vous nettoient leur terrain. Le Service régional de prévention des incendies de la MRC des Maskoutains vous rappelle que certains résidus peuvent être compostés ou réutilisés.



#### Saviez-vous que ?

- 🔥 Sur le territoire de la MRC, en 2019, les services de sécurité incendie sont intervenus à 52 reprises pour des feux d'herbe, de forêt et/ou pour un feu à ciel ouvert ou de débris? En général, les gens ne portent pas suffisamment attention aux bourrasques de vent ou à la quantité de fumée qui peut se dégager des matériaux qui brûlent.
- 🔥 Dans la majorité des municipalités de la MRC, dans les secteurs urbains, les feux doivent être faits dans un foyer?
- 🔥 Et que dans les secteurs ruraux, les feux peuvent, mais seulement selon certains critères, être faits sans foyer?

*Note : Les normes peuvent varier d'une municipalité à l'autre; veuillez valider auprès de votre municipalité.*

Dans la majorité des municipalités, il y a un règlement de prévention incendie traitant des « **Feux de brûlage** ». Avant d'allumer un feu, prenez connaissance des conditions inscrites à ce règlement et dans le doute, contactez votre municipalité.



### ► **Le plus important :**

- Ne perdez jamais de vue la zone qui brûle;
- Ayez toujours en votre possession du matériel vous permettant d'éteindre et/ou de contrôler ce qui brûle;
- N'allumez pas un incendie à proximité d'un bâtiment ou si le vent souffle en direction d'un bâtiment.

*Nous vous souhaitons un printemps en toute sécurité !*



**Sur les  
FEUX  
les  
DRONES  
NON!**

## Aucun drone extérieur aux opérations de la SOPFEU, n'est toléré

- Faire voler un drone est strictement interdit lors d'opération de la SOPFEU.
- La raison est fort simple, si un drone est aperçu dans le périmètre des opérations, toutes les opérations aériennes doivent être arrêtées, et ce, jusqu'au départ de l'aéronef ou de sa maîtrise.
- La réglementation aérienne canadienne concernant le vol libre stipule que les drones doivent être:
  - à au moins 9 km d'une zone de catastrophe, dont un incendie de forêt, sous peine d'une amende allant de 575\$ à 25 000\$.



**MRC des Maskoutains**  
805, avenue du Palais  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 5C6

Pour plus d'informations,  
nous vous invitons à nous contacter à :  
**incendie@mrcmaskoutains.qc.ca**  
**téléphone : 450 774-3134**

ou à vous rendre sur le site Internet de la  
MRC des Maskoutains au :  
**mrcmaskoutains.qc.ca.**



# RECHERCHE POMPIERS VOLONTAIRES



Vous aimez relever des défis, vous êtes disponible et citoyenne ou citoyen de Saint-Liboire? La Municipalité est à la recherche de 2 personnes désirant occuper le poste de pompier volontaire.

## Prérequis requis :



- Âgé de 18 ans
- Avoir une bonne condition physique
- Avoir complété la formation de pompier 1 ou de s'engager à suivre le programme de 255 heures sanctionné par ENPQ avec la réussite des examens de qualification permettant d'obtenir la certification pompier 1 dans les délais prescrits
- Avoir ou s'engager d'avoir un permis de conduire de classe 4A pour la conduite de véhicule d'urgence
- Avoir une grande disponibilité pour répondre aux appels d'urgence.
- N'ayant aucun antécédent criminel



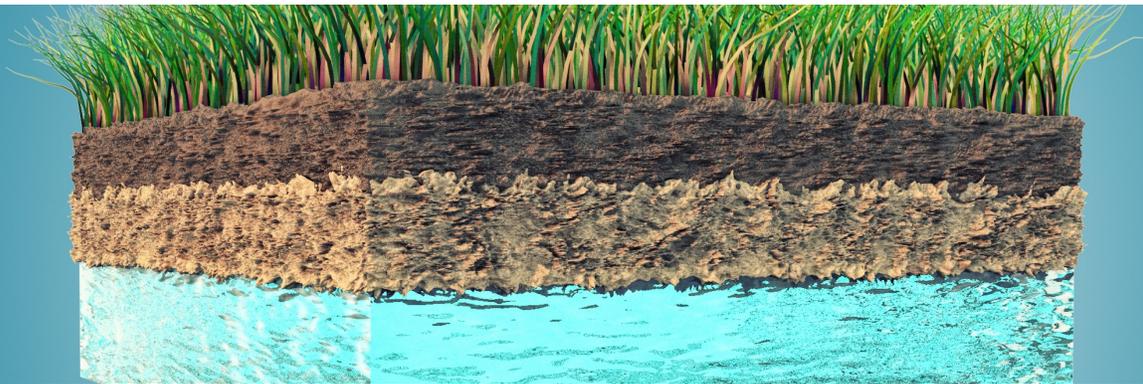
Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer au (450) 793-2811 aux heures d'ouverture de la Municipalité. Vous devez remplir un formulaire de demande d'emploi disponible au Bureau municipal en plus de vous engager à suivre la formation requise.

# Assemblée générale annuelle

Comité de la Rivière Noire



Jeudi le 27 avril à 19 h au 21, place Mauriac à Saint-Liboire  
Salle Jean XXIII



Bienvenue à tous

## Projet d'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022
4. Présentation du rapport d'activités et des services offerts par le comité
6. Dépôt des états financiers
7. Agrandissement du territoire d'action du CRN

## 8. Conférence :

## Démystifier le fonctionnement des eaux souterraines

9. Nomination du président et du secrétaire d'élection
10. Élection des membres du conseil d'administration
11. Levée de l'assemblée.

Information : 450 774-3141, poste 3159 ou [sectechniques@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:sectechniques@mrcdesmaskoutains.ca) | Facebook : [Comités de bassin versant maskoutains](#)



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains  
www.riam.quebec  
450 774-2350



# COLLECTE DES GROS REBUTS

## SAVIEZ-VOUS QUE ...

les encombrants collectés prennent malheureusement la direction de l'enfouissement ?

### FAVORISEZ PLUTÔT LE RÉEMPLOI

- En offrant vos encombrants à des organismes;
- En les affichant sur des sites de revente.

### OU LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

- En apportant vos encombrants dans un écocentre !



### Rappel

Des amoncellements de  
petits déchets

≠  
des gros rebuts

## Encombrants acceptés:

Tables, chaises, cuisinières, canapés, lits, bureaux, laveuses, sécheuses, toilettes, évier, jouets et équipements sportifs volumineux, tapis attachés, etc.

- déposés en bordure de rue,
- de façon ordonnée.

## Résidus refusés:

Résidus domestiques dangereux, pneus, pierres, résidus agricoles, matériaux de construction, pièces de véhicules, appareils de réfrigération, amas de petits rebuts, béton, boîtes de carton.

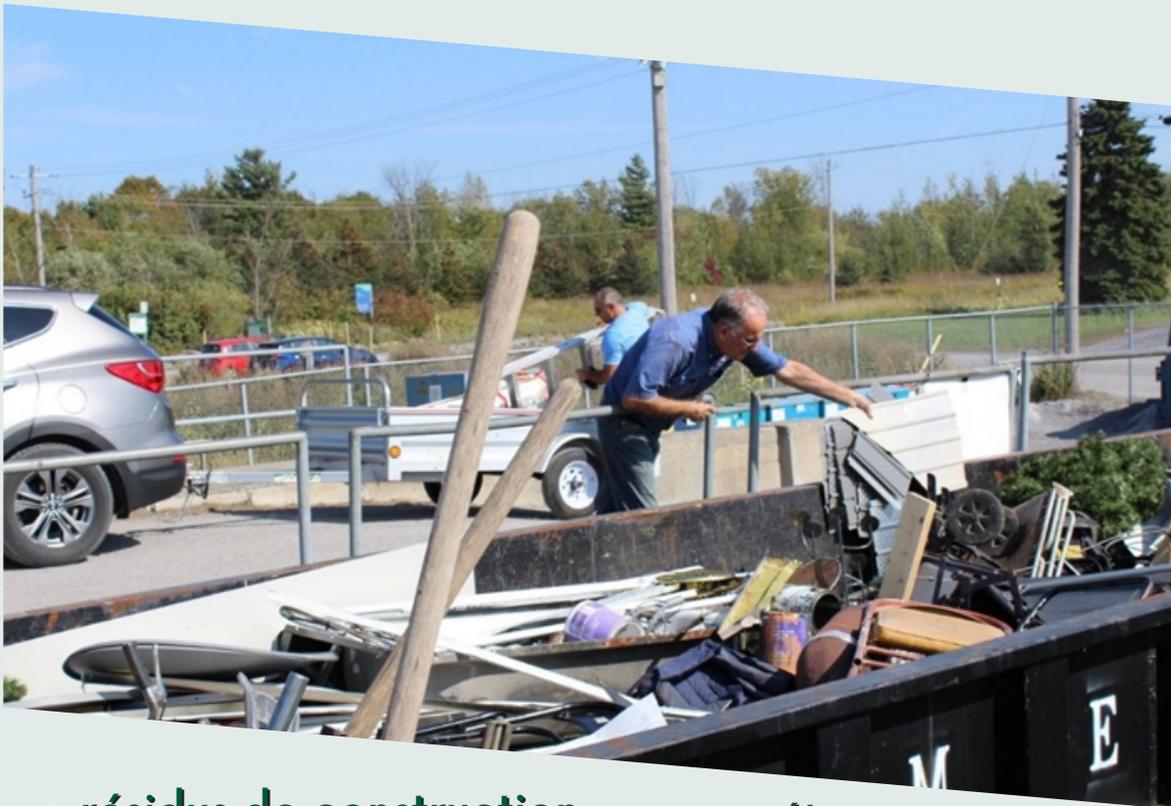
# RÉOUVERTURE DES ÉCOCENTRES

## ACTON VALE

15 AVRIL  
SAMEDI ET DIMANCHE  
68, rue Noël-Lecomte

## SAINT-HYACINTHE

14 AVRIL  
VENDREDI, SAMEDI  
ET DIMANCHE  
1880, rue Brouillette



- résidus de construction
- résidus de bois
- pots de peinture
- huiles usées et filtres
- métaux
- meubles
- électroménagers
- pneus déjantés

# Saint-Liboire



# en Fête !

**AU PARC DES BÉNÉVOLES**

# Samedi 17 juin

**Ouverture du site 10 h**

**Gratuit pour tous !**

**Bienvenue à tous les citoyens de Saint-Liboire !**  
**Bière et breuvages en vente sur place.**

**NOTE IMPORTANTE :**

Aucune bouteille d'eau ne sera vendue sur place, nous vous conseillons donc d'apporter vos gourdes.

## SORTIE D'URGENCE



# Sorties de secours

## À la maison

Nous ne souhaitons jamais être victime d'un incendie mais, advenant que ce triste évènement survienne, mieux vaut être préparé.

Il est primordial de maintenir un accès facile aux issues (portes et fenêtres) de votre logement ou résidence. Lesdites issues ne devraient donc jamais être encombrées afin de permettre une évacuation rapide si nécessaire.

Nous devrions tous avoir une lampe de poche fonctionnelle chez soi. En cas de feu, la possibilité d'une panne d'électricité est accrue. Ainsi, se déplacer sans risquer une chute accidentelle est crucial lorsque chaque minute compte.

Il est également recommandé de préparer un plan d'évacuation identifiant toutes les issues possibles et d'expliquer à chaque résident (y compris les enfants) l'importance de cette initiative. De plus, effectuer un exercice de simulation générale est une excellente façon d'en vérifier l'efficacité.

Lors de la saison hivernale, il est essentiel de penser à bien déneiger et déglacer vos issues de secours afin de les rendre sécuritaires pour tous les utilisateurs en cas d'urgence.

**Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains**  
Marie-Eve Leduc, T.P.I.  
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127  
[prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca)



## SORTIE D'URGENCE



# Sorties de secours

## Entreprises, commerces et clients

Dans un endroit public comme un restaurant, un cinéma, un hôtel ou une entreprise, assurez-vous de toujours repérer les sorties d'urgence. Elles sont normalement facilement identifiables et clairement visibles grâce à des panneaux lumineux.

Le propriétaire des lieux doit maintenir en tout temps un accès facile aux issues de secours. Elles ne doivent jamais être encombrées afin de permettre une évacuation rapide si nécessaire.

Lors d'une évacuation, il est important que la dernière personne à quitter les lieux s'assure de fermer la porte derrière elle afin de ralentir la propagation de l'incendie.

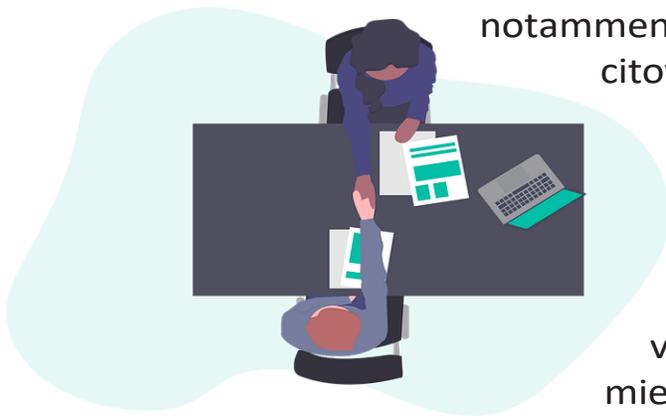
De plus, avant toute modification aux sorties d'un bâtiment, les propriétaires sont invités à contacter le service incendie de leur municipalité pour s'assurer de respecter le nombre d'issues réglementaires ainsi que la distance de parcours maximale.

**Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains**  
Marie-Eve Leduc, T.P.I.  
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127  
[prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca)



# LA RÉFÉRENCE

Le Service d'accueil, de référence, d'aide et d'accompagnement (SARCA), offert par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH), a



notamment pour mission d'accompagner les citoyens de différents niveaux dans leur projet scolaire, professionnel ou personnel. Il arrive cependant que le besoin du client ne puisse être comblé par le SARCA. Dans ces situations, les conseillères pourront diriger celui-ci vers le service ou l'organisme qui pourra mieux le servir.

Prenons le cas, par exemple, d'une démarche de recherche d'emploi. Le printemps est arrivé et les offres d'emplois estivaux, généralement occupés par des étudiants, commencent à être affichées. Dans cette démarche, votre jeune peut se faire aider afin d'identifier le milieu qui correspondra à ses intérêts, à ses besoins et à sa disponibilité. Dans ce cas, différentes ressources spécialisées seront en mesure de l'accompagner dans la rédaction de son curriculum vitae, dans la préparation à une entrevue d'embauche et dans les moyens les plus efficaces de poser sa candidature.

À cet effet, différents organismes en employabilité sont présents sur les territoires des MRC des Maskoutains et d'Acton, et offrent leurs services gratuitement à la population. Afin d'identifier celui qui répondra adéquatement à la réalité de votre jeune, nous vous invitons à communiquer avec nous pour être conseillés.

Un conseiller ou une conseillère d'orientation ou d'information scolaire le soutiendront dans ce processus. Il est intéressant de souligner que les résidents des MRC des Maskoutains et d'Acton qui ne sont actuellement pas en formation ont accès gratuitement aux services SARCA du CSSSH. N'hésitez donc pas à nous contacter aux coordonnées ci-dessous !

**Audrey Gatineau**

Conseillère en information scolaire et professionnelle

[audrey.gatineau@cssh.gov.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.gov.qc.ca)

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro

Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe

Québec



**SARCA**

Avis de convocation pour l'assemblée annuelle  
des membres de la FADOQ Saint-Liboire

L'assemblée générale annuelle 2023 du Club FADOQ Saint-Liboire  
aura lieu le 9 mai 2023 à 9h30 au 21 Place Mauriac, au local de la  
Fadoq.

En plus des points de procédures, l'ordre du jour comportera les  
points suivants :

- . Rapport des activités
- . Rapport financier
- . Nomination d'un vérificateur
- . Projection pour la prochaine année
- . Ratification des règlements et de leurs amendements
- . Élection de quatre administrateurs

Cet avis est donné par le conseil d'administration le 4 avril 2023

Gérald Miron, président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gérald Miron", written over a horizontal line.

Denise Heine, secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Denise Heine", written over a horizontal line.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 4 avril 2023 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Madame la conseillère Marie-Josée Deaudelin.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente madame Nadine Lavallée, greffière-trésorière adjointe.

La conseillère Martine Bachand est absente de la rencontre.

## 1. PRÉAMBULE

### 1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Nadine Lavallée, greffière-trésorière adjointe, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### 1.2 Assemblée publique de consultation pour Règlement d'urbanisme

Une assemblée publique de consultation est tenue pour le Règlement d'urbanisme numéro 358-23 sur les demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire.

Une question a été posée du public.

### 1.3 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-04-74

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

## 1. PRÉAMBULE

### 1.1 Ouverture de la séance

### 1.2 Assemblée publique de consultation pour Règlement d'urbanisme

### 1.3 Adoption de l'ordre du jour

### 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

#### 3.1 Adoption des comptes payés

#### 3.2 Adoption des comptes à payer

#### 3.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation

#### 3.4 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus - Proclamation

#### 3.5 Vaccination antigrippale en milieu rural - Édition 2023

#### 3.6 Société canadienne du Cancer - Avril mois de la Jonquille - Proclamation

#### 3.7 Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

#### 3.8 Autorisation signataire auprès de la RACJ - permis de boisson

#### 3.9 Mandater personne-ressource auprès de la RACJ - tirage

#### 3.10 Demande de subvention au Programme visant la requalification des lieux de culte, volet 1 - incubateur à projets de requalification

#### 3.11 Demande de citation patrimoniale

#### 3.12 Projet de règlement numéro 359-23 concernant l'usage de l'eau provenant du réseau de distribution de la Municipalité - Avis de motion

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 4.1 Offre de service pour l'inspection des appareils respiratoires 2023 et 2024

#### 4.2 Frais de formations et pratiques pour les pompiers

#### 4.3 Demande d'achat divers

## 5. TRANSPORT ROUTIER

#### 5.1 Offre de service pour balayage des rues 2023, 2024 et 2025

#### 5.2 Location de toilettes chimiques

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

#### 6.1 Offre de service pour entretien de compresseurs à l'usine de filtration

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 7.1 Adoption du Règlement concernant les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire

#### 7.2 Demande de dérogation mineure - 34, rue Lemonde

#### 7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA - 34, rue Lemonde

#### 7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA - 83, rue Saint-Patrice

#### 7.5 Demande de dérogation mineure - 129, rang Charlotte

## 8. LOISIRS ET CULTURE

#### 8.1 Demande de paiement frais pour la Salle Multifonctionnelle

#### 8.2 Dépôt du rapport financier 2022 des Loisirs St-Liboire inc.

## 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

## 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11. CORRESPONDANCE

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023

Résolution 2023-04-75

Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023 soit adopté tel que soumis.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

#### 3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2023-04-76

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mars 2023 totalisant la somme de 176 236,98 \$, en plus des salaires versés au montant de 71 417,08 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.

### 3.2 Adoption des comptes à payer

#### Résolution 2023-04-77

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 8 480,81 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.

### 3.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation

#### Résolution 2023-04-78

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

### 3.4 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus - Proclamation

#### Résolution 2023-04-79

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant Merci de signer pour la vie auprès de leur population;

Considérant l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 23 au 29 avril 2023;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Proclamer la semaine du 23 au 29 avril 2023 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie.

### 3.5 Vaccination antigrippale en milieu rural – Édition 2023

#### Résolution 2023-04-80

Considérant qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

Considérant que cette recommandation repose sur le constat d'une

tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

Considérant que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

Considérant que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De déclarer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Liboire à permettre à ses citoyens, au nombre de 3 111, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2023;
- De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement;
- D'autoriser la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

### 3.6 Société canadienne du Cancer – Avril mois de la Jonquille - Proclamation

#### Résolution 2023-04-81

Considérant qu'on estime à 233 900 le nombre de nouveaux cas de cancer et à 85 100 le nombre de décès des suites du cancer au Canada en 2022;

Considérant que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et sur leurs proches;

Considérant que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le taux de survie au cancer a passé de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De décréter le mois d'avril le Mois de la jonquille;
- D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

### 3.7 Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

#### Résolution 2023-04-82

Considérant que le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra du 14 au 16 juin 2023 et que la greffière-trésorière adjointe désire y participer;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'inscription de la greffière-trésorière adjointe au Congrès de l'ADMQ les 14, 15 et 16 juin 2023 au montant d'environ 566 \$ plus les taxes applicables et de lui rembourser tous ses frais inhérents audit congrès sur présentation des pièces justificatives et d'en effectuer le paiement.

### 3.8 Autorisation signataire auprès de la RACJ – Permis de boisson

#### Résolution 2023-04-83

Considérant l'activité Saint-Liboire en Fête, édition du 17 juin 2023;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame France Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire à agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire afin de procéder à l'obtention d'un permis de réunion pour vendre des boissons alcooliques lors d'un événement public tenu à l'extérieur dans une rue ou un site fermé.

### 3.9 Mandater personne-ressource auprès de la RACJ – Tirage

#### Résolution 2023-04-84

Considérant l'activité Saint-Liboire en Fête, édition du 17 juin 2023;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame France Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire soit désignée comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

### 3.10 Demande de subvention au Programme visant la requalification des lieux de culte, volet 1 – incubateur à projets de requalification

#### Résolution 2023-04-85

Considérant qu'une demande de subvention au Programme visant la requalification des lieux de culte, volet 1 – incubateur à projets de requalification doit être déposée;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Liboire autorise le dépôt d'une demande au Programme visant la requalification des lieux de culte, volet 1 – incubateur à projets de requalification du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) et autorise le Maire et la Directrice générale à signer tout engagement relatif à cette demande.

### 3.11 Demande de citation patrimoniale

#### Résolution 2023-04-86

Considérant que le Conseil du patrimoine religieux du Québec a instauré le Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, lequel vise à faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Liboire s'engage à citer le bâtiment de l'église en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel conformément aux exigences du programme.

### 3.12 Projet de règlement numéro 359-23 concernant l'usage de l'eau provenant du réseau de distribution de la Municipalité – Avis de motion

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 359-23 abrogeant les règlements 350-22 et 356-23 concernant l'usage de l'eau provenant du réseau de distribution de la Municipalité de Saint-Liboire.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur l'usage de l'eau provenant du réseau de distribution de la Municipalité de Saint-Liboire

La greffière-trésorière adjointe procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 4.1 Offre de service pour l'inspection des appareils respiratoires 2023 et 2024

#### Résolution 2023-04-87

Considérant que le service incendie doit procéder à l'inspection des appareils respiratoires selon les normes en vigueur, et ce, annuellement;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les frais d'inspection pour les appareils respiratoires selon la soumission reçue de Aréo-Feu Ltée. du 7 mars 2023, au montant d'environ 1 278,50 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### 4.2 Frais de formations et pratiques pour les pompiers

#### Résolution 2023-04-88

Considérant la demande du directeur incendie afin d'ajuster le salaire des pompiers concernant les formations et pratiques :

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajustement salarial concernant les formations et pratiques au taux horaire déjà établi pour les pompiers. Il est à noter que les recrues resteront au présent tarif, et ce, jusqu'à ce que la formation pompier 1, soit complétée.

### 4.3 Demande d'achat divers

#### Résolution 2023-04-89

Considérant que le directeur incendie demande la possibilité de faire l'achat de 6 paires de gants de combat et de 6 paires de gants de désincarcération;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 6 paires de gants combat au montant de 721,50 \$ et de 6 paires de gants de désincarcération au montant de 445,50 \$ selon la soumission de Aréo-Feu Ltée. au coût total d'environ 1 167 \$, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## 5. TRANSPORT ROUTIER

### 5.1 Offre de service pour balayage des rues 2023, 2024 et 2025

Résolution 2023-04-90

Considérant que le contrat de service pour balayage des rues est dû à être renouvelé, et ce, pour les trois prochaines années;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le balayage des rues à Les entreprises Myrroy inc., selon la soumission reçue le 9 mars 2023, au montant d'environ 7 590 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement pour les 3 prochaines années, soit 2023, 2024 et 2025 afin de bénéficier d'un meilleur prix.

### 5.2 Location de toilettes chimiques

Résolution 2023-04-91

Considérant le besoin de se procurer des toilettes chimiques pour la période estivale au parc des bénévoles et au terrain de pétanque;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la location de deux toilettes chimiques avec lavabo une pour le parc des bénévoles et une pour le terrain de pétanque, au montant de 235 \$ par mois par toilette, et ce, pour environ 6 mois, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 6.1 Offre de service pour entretien du compresseur à l'usine de filtration

Résolution 2023-04-92

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'entretien préventif du compresseur situé à l'usine de filtration;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'entretien du compresseur à l'usine de filtration à Compresseurs Québec selon la soumission ES-SL-23, au montant d'environ 1 351 \$ plus les pièces requises, si besoin est, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. Ce contrat comporte deux visites durant l'année et sera d'une durée de 3 ans, soit de 2023 à 2025.

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 7.1 Adoption du Règlement concernant les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire

Résolution 2023-04-93

RÈGLEMENT NUMÉRO 358-23

SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

ATTENDU QU'EN vertu des articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.2), une municipalité peut adopter un règlement sur la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 349-22 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 90-97 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire et exige un certificat de démolition avant de procéder à celle-ci;

ATTENDU QU'UN règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer

utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge à propos d'encadrer les projets de démolition d'immeubles sur son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 7 mars 2023;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 7 mars 2023;

ATTENDU QUE le conseil a tenu une assemblée publique de consultation le 4 avril 2023 à 19 h à la salle du conseil afin que le règlement soit expliqué et que les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet soient entendus.

PAR CONSEQUENT, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu unanimement que le règlement suivant soit adopté :

Le règlement complet sera disponible sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) sous l'onglet Règlements d'urbanisme ou au bureau municipal.

### 7.2 Demande de dérogation mineure – 34, rue Lemonde

Résolution 2023-04-94

Considérant que la demande de permis a été déposée le 6 février 2023;

Considérant que les frais relatifs à une demande de dérogation mineure ont été payés;

Considérant que la modification de la pente permet de se rapprocher de la conformité de la pente minimale autorisée par l'article 19.1 du règlement de zonage numéro 86-97;

Considérant que le respect de la réglementation causerait un préjudice au demandeur puisque la structure de la toiture en entier devrait être repensée et refaite;

Considérant que la modification de la pente actuelle pour obtenir une pente plus prononcée permettra un meilleur égouttement de l'eau et de la neige, favorisant l'assèchement des matériaux limitant ainsi le risque de développement de moisissures dû à une humidité trop élevée;

Considérant que la pente du toit principal n'est pas modifiée et que celle-ci semble respecter la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

•D'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DDM2023-02-01 déposée par le requérant, Stéphane Jodoin, afin de permettre la modification de la pente du toit des appentis avant et arrière qui sont actuellement considérées comme plat, et ce, tel que présentée lors du dépôt de la demande de permis effectuée le 6 février 2023.

### 7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA – 34, rue Lemonde

Résolution 2023-04-95

Considérant que la demande de permis a été déposée le 6 février 2023;

Considérant que la demande de dérogation mineure DDM2023-02-01 soit préalablement autorisée lors du point précédent;

Considérant que la modification de la pente permet de se rapprocher de la conformité de la pente minimale autorisée par l'article 19.1 du règlement de zonage;

Considérant que la modification de la pente actuelle pour obtenir une pente plus prononcée permettra un meilleur égouttement de l'eau et de la neige, favorisant l'assèchement des matériaux limitant ainsi le risque de développement de moisissures dû à une humidité trop élevée;

Considérant que la modification de la pente permet une meilleure harmonisation du milieu puisque la majorité des appentis des bâtiments voisins ont une pente de toit;

Considérant que la teinte de la couleur des appentis sera similaire à celle du toit principal;

Considérant que les toits des appentis sont moins visibles que la pente du toit principale;

Considérant que l'utilisation de tôle comme matériau de revêtement est beaucoup plus durable que le bardeau d'asphalte;

Considérant que la tôle présente des bénéfices versus le bardeau d'asphalte pour favoriser l'égouttement de l'eau et de la neige;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

•D'autoriser la demande d'approbation et d'évaluation des plans soumis au PIIA numéro PIIA2023-02-02, déposée par le requérant, Stéphane Jodoin, afin de permettre la modification de la pente du toit des appentis avant et arrière qui sont actuellement considérés comme plat, et ce, tel que présentée lors du dépôt de la demande de permis effectuée le 6 février 2023 et cela si seulement le Conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure DDM2023-02-01

•D'autoriser la modification du matériau de revêtement de la toiture des appentis avant et arrière, et ce, tel que présenté lors du dépôt de la demande de permis effectuée le 6 février 2023.

#### 7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA – 83, rue Saint-Patrice

##### Résolution 2023-04-96

Considérant que la demande de permis a été déposée le 08 février 2023;

Considérant que la demande de permis est conforme aux règlements en vigueur;

Considérant que la demande est pour un établissement enseignement préscolaire et primaire public;

Considérant que les travaux permettent de se conformer au code du bâtiment;

Considérant que les fenêtres sont peu visibles des voies de circulation puisqu'elles sont localisées au deuxième étage et que cet étage est en retrait de la façade du premier étage;

Considérant que les carrés de tôle de couleurs différentes au-dessus de certaines fenêtres du côté de la rue Saint-Patrice permettent de faire un rappel aux œuvres d'art dans la cour de récréation;

Considérant que les carrés de tôle de couleurs différentes au-dessus de certaines fenêtres du côté de la rue Saint-Patrice, s'harmonisent avec les couleurs des divers jeux dans les cours de récréation;

Considérant que les carrés de tôle de couleurs différentes au-dessus de certaines fenêtres du côté de la rue Saint-Patrice permettent de faire un rappel à la vocation d'enseignement préscolaire et primaire du bâtiment principal;

Considérant que le parement de tôle verte à remplacer par de la tôle blanche est peu visible de la rue puisqu'il est localisé au deuxième étage et qu'il est également en retrait de la façade du bâtiment principal;

Considérant que le remplacement du parement de la tôle verte, par de la

tôle blanche, permet d'harmoniser cette section avec l'apparence visuelle du reste du bâtiment;

Considérant que l'ajout d'une rampe d'accessibilité universelle permet de rendre l'accès au bâtiment plus sécuritaire;

Considérant que la modification des garde-corps de l'entrée principale permet de rendre cette entrée plus sécuritaire;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

•D'autoriser la demande d'approbation et d'évaluation des plans soumis au PIIA numéro PIIA2023-03-01, déposée par le requérant, Boussad Guezi du centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, afin de permettre les travaux de rénovation suivants :

- L'ajout d'une rampe d'accessibilité universelle à l'entrée principale;
- De remplacer les garde-corps de l'entrée principale;
- De remplacer deux fenêtres existantes au deuxième étage donnant sur l'Avenue du Parc;
- De remplacer le parement de la façade en tôle verte donnant sur l'Avenue du Parc par de la tôle blanche;
- De régulariser le choix des couleurs des carrés de tôle au-dessus de certaines fenêtres donnant sur la rue Saint-Patrice tel que présenté sur le plan soumis lors du dépôt de la demande de permis du 8 février 2023.

#### 7.5 Demande de dérogation mineure – 129, rang Charlotte

##### Résolution 2023-04-97

Considérant que la demande de permis a été déposée le 10 février 2023;

Considérant que les frais relatifs à une demande de dérogation mineure ont été payés;

Considérant que l'usage principal du terrain soit un camping;

Considérant qu'il s'agit d'un camping saisonnier où les divers équipements doivent être entreposés durant la saison hivernale;

Considérant que le casse-croûte a été victime d'un incendie durant l'été 2022 et qu'il s'agit d'un bâtiment complémentaire à l'usage d'un camping;

Considérant que bien que le nombre de bâtiment accessoire soit plus élevé que la norme prescrite au règlement de zonage numéro 86-97, le terrain n'est qu'occupé qu'à 0,6% (1310m<sup>2</sup> sur un terrain de 244 000m<sup>2</sup>);

Considérant que la réglementation ne fait pas de distinction entre les bâtiments accessoires et les bâtiments de service tel que les blocs sanitaires et que ces derniers sont obligatoires;

Considérant que les activités du camping ne soient pas visibles à partir du rang Charlotte et de l'autoroute A-20;

Considérant que plusieurs municipalités voisines décident de ne pas limiter le nombre de bâtiment accessoire pour un usage de camping tel que la ville de Saint-Hyacinthe;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

•D'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DDM2023-03-01 déposée par le requérant, Sylvain Lamoureux, afin de permettre la reconstruction d'un bâtiment accessoire supplémentaire (Casse-croûte incendié durant l'été 2022) puisque le nombre de bâtiment accessoire actuellement présent sur le terrain est supérieur à la norme prescrite à l'article 9.3.1 du règlement de zonage numéro 86-97.

De plus, il est proposé de revoir la réglementation de zonage afin de ne plus

limiter le nombre maximal de bâtiments accessoires autorisé pour un usage de camping.

## 8. LOISIRS ET CULTURE

### 8.1 Demande de paiement de frais divers pour la Salle Multifonctionnelle

Résolution 2023-04-98

Considérant la demande de paiement formulée par les Loisirs St-Liboire Inc. concernant les frais de services pour les plans et devis du projet de la Salle multifonctionnelle des Loisirs Saint-Liboire Inc.;

Considérant la demande de paiement formulée par les Loisirs St-Liboire Inc. concernant les frais d'architecte du projet de la Salle multifonctionnelle des Loisirs Saint-Liboire Inc.;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquitter les factures suivantes étant associées à la construction d'une future salle multifonctionnelle qui bénéficiera à toute la Municipalité :

•Facture reçue le 6 mars 2023 des Loisirs St Liboire Inc. concernant les frais de services pour les plans et devis de la Salle Multifonctionnelle au montant de 5 295 \$ et d'en effectuer le paiement;

•Facture reçue le 9 mars 2023 des Loisirs St Liboire Inc. concernant les frais d'architecte pour la Salle Multifonctionnelle au montant de 3 500 \$ et d'en effectuer le paiement.

### 8.2 Dépôt du rapport financier 2022 des Loisirs St-Liboire inc.

La greffière-trésorière adjointe procède au dépôt du rapport financier 2022 des Loisirs St-Liboire Inc.

## 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Aucun

Monsieur Jean-François Chagnon : Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) et Bassins versants Delorme et Ferré

Monsieur Claude Vadnais : Aucun

Monsieur Yves Taillon : Comité des aînés et Bassins versants

Monsieur Serge Desjardins : Loisirs de St-Liboire Inc. et CCU

Madame Martine Bachand : Aucun

Monsieur le Maire, Yves Winter : MRC, Rencontre du patrimoine, Saint-Liboire en Fête, Réseau Biblio et La Secrète (classe extérieure)

## 10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

## 11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 8 mars au 4 avril 2023 a été transmise à chaque membre du conseil.

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2023-04-99

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20 h 41

Yves Winter,  
Maire

Nadine Lavallée,  
Greffière-trésorière adjointe

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 mai 2023.



**GENEVÈVE BÉLISLE**  
HYGIÉNISTE DENTAIRE

**SOINS DENTAIRES PRÉVENTIFS  
AVEC AIRFLOW**

- ♥ Traitement tartre et taches
- ♥ Nettoyage dentaire
- ♥ Blanchiment sous prescription
- ♥ Entretien implants
- ♥ Suivi en parodontie

450.209.2915 @genevievebelisleHD  
genevieve@soinsdentairespreventifs.ca  
276 rue Chicoine, St-Liboire QC J0H 1R0  
www.soinsdentairespreventifs.ca



**Pharmacie  
Nicolas Borri**  
Pharmacien propriétaire

**LIVRAISON  
GRATUITE**

Lund. Mar. Vend.  
9h30 à 18h  
Mer. Jeu. 9h30 à 20h  
Sam. 9h30 à 17h  
Dim. Fermé

Membre affilié à



Nicolas Borri  
54 Saint-Patrice,  
Saint-Liboire J0H 1R0  
T 450 793-4466  
F 450 793-4861



**Mathieu St-Onge**

Tél.: 450 253-8690  
514 456-8690  
Fax: 450 253-0017

**A&R ÉLECTRIQUES**  
Les entreprises électriques A&R Ltée

info@arelectrique.ca  
www.arelectrique.ca



5655, rue Lamoureux  
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3



**www.coopauxpetitssoins.com**  
**450 771-0605**  
info@coopauxpetitssoins.com



**Services d'aide à domicile**  
**Tarifs réduits grâce au PEFSAD**

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

**DONALD BERGERON**

Services financiers Donald Bergeron Inc.  
Conseiller en sécurité financière  
Représentant en épargne collective  
www.donaldbergeron.ca  
SF : 1 866 798-2948

**SFL Gestion de patrimoine**  
Partenaire de Desjardins

29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0  
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566  
www.sfl.com



Gestion de  
patrimoine



Placements

**Partenaire de Desjardins**

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

**Rénovations J.G. Daudelin Inc.**

C 450 278.7551  
657, 7<sup>e</sup> rang  
C.P. 430  
Saint-Dominique  
Québec J0H 1L0

Jean-Guy Daudelin  
R.N.Q. 1244-2004-20

Détaillant autorisé  
**SERRUPRO**

Centre de  
Rénovation  
**A.L.**

2740, Boul. Laurier Est  
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200  
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBO 2310-0340-16

**AspirateurFR**  
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL  
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINVAC** **MVAC** *JohnnyVac*

www.aspirateurfr.com  
**450 502-7349**  
info@aspirateurfr.com

RBO: 5729-5388-01

**constructions  
DESLANDES**

1 844-793-4963  
info@cdeslandes.ca  
constructions-deslandes.ca  
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBO: 2864-2908-53

*Nos professionnels*

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE  
TENSION PARASITE AGRICOLE

**GÉRARD DION**

**& FILS**  
INC.



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Pierre Dion  
Saint-Liboire

1 800 808-4481  
Cell.: 450 223-4481  
Tél.: 450 793-4481

**POMPAGE**  
*St-Pie*



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

**Ecoflo** HYDRO-KINETIC® **BIONEST**  
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

**450 772-5525 • 450 772-5500**

1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie



**Soudure**  
**Maskoutaine**

Daniel Beauregard, propriétaire

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0

**RE/MAX**  
**RENAISSANCE**

AGENCE IMMOBILIÈRE  
906 Rue Des Capucins, Bureau 203  
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3S6

**MARYSE MORIN**



COURTIER IMMOBILIER  
AGRÉÉ DA

C. 450 223-4684  
B. 450 771-7707

maryse.morin@remax-quebec.com  
remax-quebec.com



Plomberie - chauffage  
**POULIOT**  
Mécanique de procédé

COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique !

[admin@pouliotpm.com](mailto:admin@pouliotpm.com) | [pouliotpm.com](http://pouliotpm.com)

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE

**Proprio**  
**Direct**

AGENCE IMMOBILIÈRE

**À vendre par  
le proprio  
...et son courtier!**

**Michèle**  
**Sansoucy**

Courtier immobilier  
résidentiel



**450 779-8465**

[msansoucy@propiodirect.com](mailto:msansoucy@propiodirect.com)



*Les couleurs terres  
et les différentes  
essences de bois*

— AMÈNENT —

*un vent  
de fraîcheur  
printanier.*



**MEUBLES  
BERNARD TANGUAY**

[meublesbernardtanguay.com](http://meublesbernardtanguay.com) / 450-773-0785

